



République Française  
Département LOIRET  
Arrondissement de Pithiviers  
Canton de Malesherbes

## Mairie de Montliard

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 9 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 02/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2024.

**Présents** : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles (arrivé à 18h34), M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy (arrivé à 18h20)

**Excusé** : M. PEGUY Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

**Secrétaire de séance** : M. SEVIN Jean-Louis

### D2024\_30 – Adoption des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Région de Boiscommun

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5711-1, et L. 5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 1957 portant création d'un Syndicat intercommunal en vue de la réalisation d'un réseau d'Alimentation en Eau Potable,

Vu les statuts initiaux du SAEP,

Compte tenu du transfert des compétences EAU vers la CCPG en date du 01 janvier 2025,

Compte tenu que le SAEP regroupe des communes appartenant à deux Communautés de Communes,

Compte tenu que les statuts du SAEP doivent évoluer vers des statuts d'un Syndicat Mixte Fermé,

Vu la délibération du SAEP du 25 novembre 2024 approuvant les nouveaux statuts,

Considérant les statuts transmis par mail le 02 décembre 2024 aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **adopte** les nouveaux statuts du Syndicat des eaux de la région de Boiscommun annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/12/2024  
Le Maire,  
M. BEAUDEAU Didier

Le secrétaire de séance,  
M. SEVIN Jean-Louis